

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL



DOCUMENT DE PRÉSENTATION





@cmm_info



/CommunauteMetropolitaineDeMontreal

FCS

Crédits photos :

Nathalie Couet | © CMM

Louis-Étienne Doré | © CMM (pages : 1, 21, 24, 32, 47)

Denys Houde | © CMM (pages : 3, 14)

ISBN 978-2-924076-23-1 (version imprimée)

ISBN 978-2-924076-24-8 (version PDF)

Dépôt légal : février 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

MOT DU PRÉSIDENT

ASSUMONS NOTRE PLACE DE GRANDE MÉTROPOLE

Créée en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est aujourd'hui un organisme arrivé à maturité. Au fil des années, elle a occupé les champs de compétence que lui confère la loi, elle a multiplié les réalisations, elle s'est donné des plans, des programmes et des stratégies à mettre en œuvre.

À titre de maire de Montréal et de président de la Communauté, je nourris beaucoup d'ambition pour la CMM. Ma conviction est que notre région sera forte si nous arrivons à faire front commun, à parler d'une seule voix.

Le Grand Montréal compte pour la moitié de la population du Québec et pour près de 52 % de son PIB. C'est le cœur démographique, économique et culturel du Québec. Il est temps que l'on assume notre place parmi les grandes métropoles du monde.

À titre de région métropolitaine, nous appartenons aux ligues majeures. En termes de population, nous sommes à l'égal de Phoenix, Seattle, San Francisco, et pas très loin de Boston. Nous disposons d'atouts concurrentiels très importants dans plusieurs secteurs d'activités. Notre région est de renommée internationale. On vient de partout pour s'installer, pour travailler et pour vivre dans notre grande région métropolitaine. Nous avons notre place sur l'échiquier mondial.

Il faut maintenant qu'on se le dise et qu'on se le répète : la prospérité du Québec et du Canada est liée à la prospérité du Grand Montréal. Nous sommes une grande métropole. Or, une grande métropole se doit d'avoir un cœur économique fort et j'en appelle à tous les acteurs métropolitains pour mettre fin aux guerres de clocher afin d'assurer la vitalité présente et future de notre région.

Personnellement, j'ai la conviction que la CMM fait partie de la solution à plusieurs des enjeux qui se dressent devant nous, car plusieurs défis se posent à l'échelle métropolitaine. Je pense notamment au dossier du transport et de la mobilité, à celui du logement social et à celui du développement économique.

Comme élus provenant des 82 municipalités du Grand Montréal, il nous faut faire cause commune pour le Grand Montréal. C'est ensemble, au sein de la CMM, que nous devons concilier les intérêts de la région et c'est en travaillant ensemble, au-delà de nos différences, et en étant solidaires, que nous allons assurer une meilleure qualité de vie à la population.

Je vous offre, en somme, mon entière collaboration pour exercer, ensemble, un leadership métropolitain fort.

Denis Coderre



SIX PRIORITÉS MÉTROPOLITAINES POUR LE GRAND MONTRÉAL

À l'occasion de son premier discours à titre de président de la Communauté métropolitaine de Montréal, prononcé le 23 janvier 2014, le maire de Montréal, monsieur Denis Coderre, a fait connaître les six priorités de la CMM pour les quatre prochaines années :

1 UN NOUVEAU PONT CHAMPLAIN SANS PÉAGE AVEC UN SLR

Il est primordial pour la région que soit remplacé, d'ici 2018, le pont Champlain avec un train léger de type SLR, sans péage pour le financer. La Communauté souhaite également que ce pont devienne une signature architecturale pour la région. D'ici le remplacement du pont Champlain, un plan d'urgence sera adopté pour que la mobilité des personnes et des marchandises soit assurée dans le Grand Montréal.

2 MIEUX PLANIFIER LE TRANSPORT EN COMMUN

Dans une région comme Montréal, le transport en commun est un incontournable et l'amélioration de son efficacité, essentielle. Pour ce faire, la Communauté propose de confier aux élus représentants le Grand Montréal la planification du développement du transport en commun dans la région métropolitaine. Ces pouvoirs appartiennent présentement à l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

3 UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE AXÉE SUR LA CONNECTIVITÉ ET LA CRÉATIVITÉ

La CMM a la vision de faire entrer le Grand Montréal dans le club sélect des régions « intelligentes ». Le prochain *Plan de développement économique 2015-2020*, qui en sera à sa deuxième mise à jour, présentera deux nouveaux axes stratégiques, la connectivité et la créativité, en relation avec les milieux des affaires et du savoir.

4 ASSURER LE PLEIN POTENTIEL DU PMAD

Le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)*, entré en vigueur en 2002, est l'une des réalisations les plus marquantes de la CMM au cours des dernières années. Maintenant qu'il a été adopté, il importe d'assurer son plein potentiel. Le PMAD est déjà à l'origine de la *Trame verte et bleue*, de la réalisation de plans de développement de la zone agricole et d'un programme pour l'aménagement de quartiers axés sur le transport en commun (TOD). D'autres réalisations suivront.

5 ASSURER LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

Le logement est un besoin essentiel, un droit fondamental pour tous et il est de notre devoir de répondre adéquatement aux besoins en logement des ménages les plus démunis. Le *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable*, qui fera l'objet d'une mise à jour, est le principal outil métropolitain de lutte contre la pauvreté. Une menace cependant plane : un éventuel retrait financier du gouvernement fédéral, ce qui pourrait signifier un manque à gagner de près de 550 M\$ sur 20 ans.

6 UN LEADERSHIP MÉTROPOLITAIN FORT ET INCLUSIF

Le Grand Montréal se doit de parler d'une voix forte et unie, assumant sa place de grande métropole, une place que les deux ordres de gouvernement ne doivent pas oublier. Les 82 municipalités du Grand Montréal ne sont pas en compétition les unes avec les autres, mais doivent faire front commun face aux autres grandes métropoles du monde. C'est ensemble et en étant solidaires que le Grand Montréal trouvera sa place sur l'échiquier mondial.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
1. L'INSTITUTION	10
2. LE TERRITOIRE	11
3. L'ORGANISATION	12
4. LA GOUVERNANCE MÉTROPOLITAINE	19
5. LES PLANS	21
6. L'OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL ET LES TABLEAUX DE BORD	27
7. LES PROGRAMMES	28
8. LES TRAVAUX DES COMMISSIONS (2010-2013)	34
9. LES PRINCIPAUX MÉMOIRES (2010-2013)	41
10. LES 82 MUNICIPALITÉS DE LA CMM	42
11. LA CMM EN CHIFFRES	45
12. L'ÉQUIPE	46
13. LE CALENDRIER DES INSTANCES 2014	47

CE DOCUMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ EN LIGNE, À L'ADRESSE :
http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/briefingbook.pdf

INTRODUCTION

Suivant une tendance depuis longtemps amorcée, la population mondiale est de plus en plus fortement concentrée dans les régions métropolitaines. Au 19^e siècle, seulement 2 % de la population était urbaine; ce taux a atteint 50 % au début du 21^e siècle et sera de 60 % d'ici 2030. Durant cette période, la population mondiale est passée de 900 millions à 7 milliards de personnes.

Avec sa population de plus de 3,8 millions d'habitants, la région métropolitaine de Montréal se situe dans le groupe des aires métropolitaines qui comptent entre 1 et 5 millions d'habitants. Ce groupe représente près de 22 % de la population mondiale des pays développés. Elle est la deuxième région métropolitaine en importance au Canada. Elle concentre près de la moitié de la population du Québec et elle représente près de la moitié du PIB.

D'ici 2031, la région métropolitaine de Montréal comptera 320 000 nouveaux ménages et 150 000 nouveaux emplois. Comment la région métropolitaine de Montréal absorbera-t-elle cette croissance d'ici là ?

Plusieurs des régions métropolitaines qui ont du succès ont adopté une forme de coopération intermunicipale. Le territoire d'application de ces coopérations est habituellement défini en tenant compte de la densité du territoire et des déplacements de la population entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail.

En intervenant à cette échelle, il devient possible de mieux coordonner les efforts de tous les partenaires pour atteindre l'objectif commun d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de leur territoire dans une perspective de développement durable.

Le Grand Montréal a entrepris ce virage en 2001 avec la création de la Communauté métropolitaine de Montréal. Les élus municipaux et le gouvernement du Québec ont alors jeté les bases d'une législation visant à planifier, à coordonner et à financer à l'échelle métropolitaine certaines compétences stratégiques.

La CMM est, avec la Communauté métropolitaine de Québec, le Metro Vancouver, le Metro de la région de Portland et le Metropolitan Council de la région des Twin Cities, une des rares juridictions métropolitaines nord-américaines à avoir été constituée en vertu d'une législation provinciale ou d'un état.

Depuis 12 ans maintenant, les élus municipaux des 82 municipalités de la région métropolitaine disposent d'une organisation leur permettant d'avoir des positions communes sur une planification à long terme du développement du Grand Montréal.

Ce document présente la CMM, sa mission, son organisation et ses compétences. Un bilan des réalisations de la Communauté au cours des années 2010 et 2013 est également présenté. Enfin, différentes données factuelles sont proposées.

HABITANTS EN 2014
3,8 millions
soit près de 50 % de la population
du Québec

82
MUNICIPALITÉS

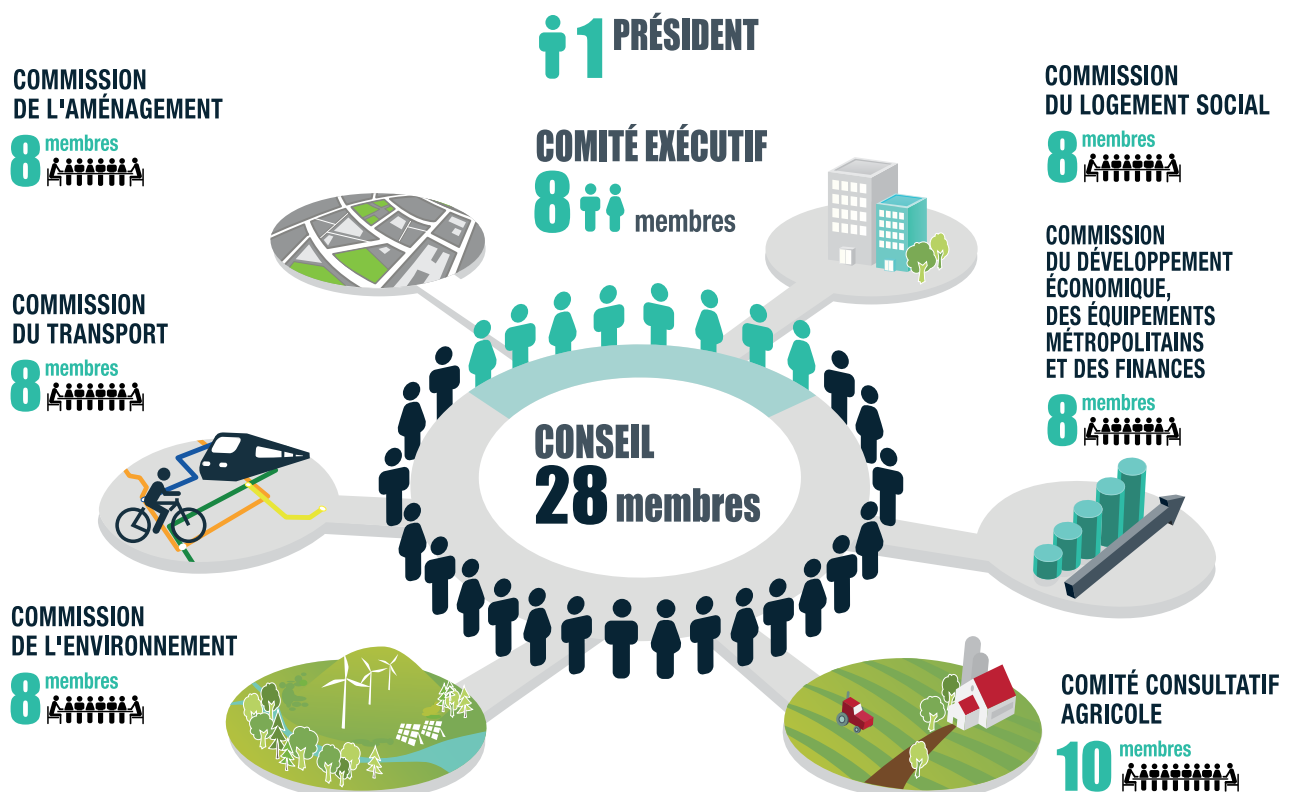
PIB AUX PRIX DU MARCHÉ
187 milliards \$CA
soit 47 300 \$CA par habitant en 2012

HABITANTS AU km² EN 2014
998

SUPERFICIE TOTALE
4 360 km²

dont 522 km² de surfaces aquatiques et
2 205 km² de terres agricoles protégées,
soit 58 % du territoire terrestre

EMPLOIS EN 2013
2,03 millions
soit 50 % des emplois du Québec



LE GRAND MONTRÉAL : UNE RÉGION MÉTROPOLITAINE DE CLASSE MONDIALE

Le Grand Montréal, avec plus de 3,8 millions d'habitants (16^e région sur 32 régions du Canada et des États-Unis comptant plus de 2 millions d'habitants), fait partie du réseau des grandes régions métropolitaines nord-américaines, avec lesquelles il partage plusieurs réalités.

Depuis la création de la Communauté métropolitaine de Montréal en 2001, les élus municipaux disposent d'une institution publique leur permettant de planifier, de coordonner et de financer le développement économique, l'aménagement, le transport, l'environnement, le logement social et certains équipements métropolitains à l'échelle de la région métropolitaine Montréal.

Les élus peuvent ainsi agir pour accroître la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal.



DÉMOGRAPHIE

320 000 NOUVEAUX
MÉNAGES PRÉVUS ENTRE 2011
ET 2031 SOUS LE SIGNE DE
L'IMMIGRATION ET
DU VIEILLISSEMENT

- Population de plus de 3,8 millions d'habitants - 16^e région métropolitaine d'Amérique du Nord quant à sa taille démographique;
- Important pôle d'immigration en Amérique du Nord;
- Croissance démographique stimulée principalement par l'immigration internationale au centre de la région, et par la migration intraprovinciale et dans les couronnes;
- Croissance sous le signe du vieillissement de la population, mais moins marquée que dans le reste du Québec;
- Un vieillissement de la population plus rapide dans les couronnes et dans l'agglomération de Longueuil.



ÉCONOMIE ET QUALITÉ DE VIE

UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE ET
UNE QUALITÉ DE VIE RECONNUE
MALGRÉ UN FAIBLE PIB

- PIB et revenus modestes comparativement aux autres régions d'Amérique du Nord... mais coût de la vie et d'exploitation des entreprises parmi les plus bas;
- 13^e bassin d'emploi parmi les régions métropolitaines d'Amérique du Nord;
- Stabilité du nombre d'emplois dans la région depuis le début 2013, comparativement à une baisse de 35 000 emplois dans le reste du Québec;
- Une économie diversifiée laissant une place importante à la haute technologie;
- Fort rattrapage en termes de scolarité universitaire comparativement aux autres régions métropolitaines nord-américaines;
- La qualité de vie : une des forces reconnues de la région.



OCCUPATION DU TERRITOIRE

UNE RÉGION RELATIVEMENT DENSE, MAIS DONT L'ESPACE DISPONIBLE À L'URBANISATION EST À OPTIMISER À LA LUMIÈRE DES PROJECTIONS DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

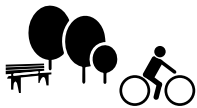
- 51 % de la population de la région demeure sur l'île de Montréal contre 61 % 30 ans plus tôt;
- Une ville-centre qui se démarque par une densité de population élevée, mais des banlieues dont la densité est similaire à celle des autres régions métropolitaines nord-américaines;
- Des densités d'habitation qui diminuent fortement de l'île de Montréal vers les couronnes... mais hausse de la part de marché de produits résidentiels à forte densité partout dans la région depuis les dix dernières années;
- 155 aires TOD (*Transit-Oriented Development*) où réside actuellement 40 % de la population de la région;
- 58 % du territoire terrestre du Grand Montréal en zone agricole.



TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS

TRANSPORT EN COMMUN ET ACTIF AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION

- 512 millions de déplacements en transport en commun en 2012 sur le territoire du Grand Montréal : une augmentation de 28,5 % depuis 1996;
- 3^e région métropolitaine nord-américaine présentant la plus forte proportion de déplacements en transport en commun;
- 4^e région métropolitaine nord-américaine présentant la plus forte proportion de déplacements en transport actif;
- Tendance à la déconcentration des déplacements, mais le centre-ville conserve son attractivité en termes de pôle d'emploi;
- Coûts de la congestion évalués à 1,4 milliard \$;
- Plaque tournante du transport des marchandises: 2^e port en importance en matière de trafic conteneurisé dans le nord-est de l'Amérique du Nord après celui de New York.



ENVIRONNEMENT

UN TERRITOIRE À PROTÉGER ET À METTRE EN VALEUR

- 9,6 % du territoire en aires protégées, soit 2,4 % du territoire terrestre et 62,6 % des milieux aquatiques du Grand Montréal;
- 19 % du territoire terrestre du Grand Montréal en espaces boisés, en partie situé en zone agricole;
- 32 boisés et 51 corridors forestiers d'intérêt métropolitain;
- Le transport routier : principal facteur d'émission de GES dans la région;
- Taux de valorisation des matières organiques toujours sous la barre des 10 %;
- Taux de récupération des matières recyclables de 60 %.

1 L'INSTITUTION

Créée en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit plus de 3,8 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 km².

COMPÉTENCES

La Communauté exerce des compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal. Ses principaux champs d'intervention sont :

- l'aménagement du territoire;
- le développement économique;
- le développement artistique ou culturel;
- le logement social;
- les équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain;
- le transport en commun et le réseau artériel métropolitain;
- la planification de la gestion des matières résiduelles;
- l'assainissement de l'atmosphère;
- l'assainissement des eaux.

Elle intervient également dans la protection et la mise en valeur des espaces bleus et verts et produit des outils d'information en matière de géomatique.

MISSION

Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

VISION

Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

OBJECTIF

Rejoindre le peloton de tête des 10 meilleures régions nord-américaines en développant des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile.

**PLANIFICATION
COORDINATION
FINANCEMENT**

2 LE TERRITOIRE

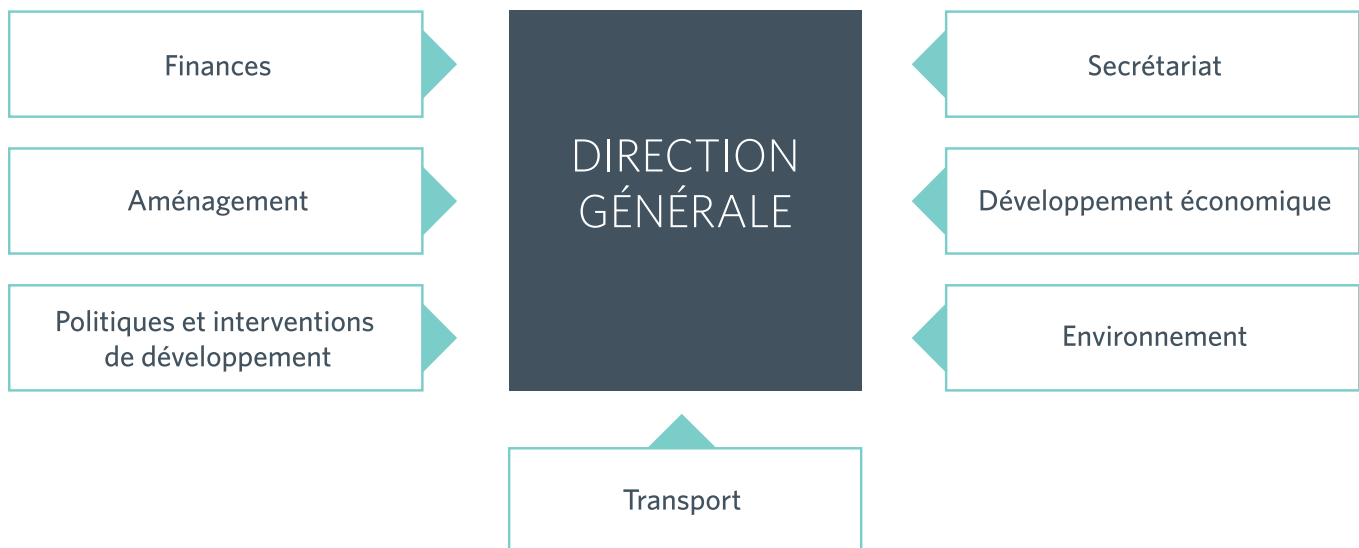


3 L'ORGANISATION

La Communauté est dirigée par un conseil composé de 28 élus municipaux représentatifs de son territoire. Un comité exécutif composé de huit élus municipaux également représentatifs du territoire métropolitain fournit divers avis au conseil et veille à ce que la loi, les règlements et les résolutions soient appliqués. La présidence de la Communauté métropolitaine de Montréal est assurée par le maire de Montréal.

Le budget 2014 de la Communauté s'élève à 119 278 100 M\$. Au total, 101 M\$ sont réservés aux interventions de développement et au service de la dette pour le logement social. Plus de 85 % du budget est donc destiné aux municipalités, aux organismes intervenant en matière d'habitation, de développement économique, d'environnement ainsi qu'aux équipements à caractère métropolitain. En 2014, la quote-part des municipalités est de 66,2 M\$.

ORGANIGRAMME





CONSEIL

Les affaires de la Communauté sont dirigées par un conseil de 28 membres composé :

- du maire de la Ville de Montréal et de treize personnes que le conseil d'agglomération de Montréal désigne parmi les membres du conseil ordinaire de la ville et ceux des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'agglomération;
- du maire de la Ville de Laval et de deux personnes que le conseil de la ville désigne parmi ses autres membres;
- du maire de la Ville de Longueuil et de deux personnes que le conseil d'agglomération de Longueuil désigne parmi les membres du conseil ordinaire de la ville et ceux des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'agglomération;
- de quatre maires désignés par les municipalités régionales de comté, parmi ceux des municipalités dont le territoire est compris à la fois dans celui de la Communauté et dans celui d'une municipalité régionale de comté de la couronne Nord de Montréal :
 - la Ville de Mirabel et la MRC de Deux-Montagnes désignent un membre;
 - la MRC de Thérèse-De Blainville désigne un membre;
 - la MRC Les Moulins désigne un membre;
 - la MRC de L'Assomption désigne un membre.
- de quatre maires désignés par les municipalités régionales de comté, parmi ceux des municipalités dont le territoire est compris à la fois dans celui de la Communauté et dans celui d'une municipalité régionale de comté de la couronne Sud de Montréal :
 - la MRC de Roussillon désigne un membre;
 - la MRC de Marguerite-D'Youville désigne un membre;
 - la MRC de La Vallée-du-Richelieu et la MRC de Rouville désignent un membre;
 - la MRC de Beauharnois-Salaberry et la MRC de Vaudreuil-Soulanges désignent un membre.

Le maire de la Ville de Montréal préside le conseil et le comité exécutif de la Communauté. Le vice-président du conseil remplace le président en cas d'empêchement de celui-ci.

Les séances du conseil sont publiques. Chaque séance comprend une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil. Le comité exécutif doit établir, avant le début de chaque année, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances. Au besoin, il peut tenir des assemblées extraordinaires.

Le conseil exerce l'ensemble des pouvoirs que la loi attribue à la Communauté. Ses procédures de régie interne et de délibérations sont énoncées par règlement. Le quorum des assemblées du conseil est fixé à neuf membres. Le conseil peut déléguer au comité exécutif certaines fonctions.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL

Président

Denis Coderre
Maire de la Ville de Montréal

Vice-président :

Marc Demers
Maire de la Ville de Laval

Membres :

Agglomération de Montréal

Marie Cinq-Mars
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement d'Outremont

Catherine Clément-Talbot
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Claude Dauphin
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Lachine

Gilles Deguire
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Montréal-Nord

Alan DeSousa
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal



Manon Gauthier
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Andrée Hénault
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Lionel Perez
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Chantal Rouleau
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies/
Pointe-aux-Trembles

Philippe Roy
Maire de la Ville de Mont-Royal

Aref Salem
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Peter F. Trent
Maire de la Ville de Westmount

Laval

Stéphane Boyer
Membre du conseil de la Ville de Laval

Gilbert Dumas
Membre du conseil de la Ville de Laval

Agglomération de Longueuil

Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de Longueuil

Alain Dépatie
Maire de la Ville de Saint-Lambert

Paul Leduc
Maire de la Ville de Brossard

Couronne Nord

Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

Paul Larocque
Maire de la Ville de Bois-des-Filion

Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

Couronne Sud

Suzanne Dansereau
Mairesse de la Ville de Contrecoeur

Normand Dyotte
Maire de la Ville de Candiac

Bernard Gagnon
Maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

Guy Pilon
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion





COMITÉ EXÉCUTIF

La loi constitutive de la Communauté prévoit la composition d'un comité exécutif. Présidé par le maire de la Ville de Montréal, le comité exécutif de la Communauté compte huit membres, dont le maire de la Ville de Laval et le maire de la Ville de Longueuil.

Le conseil de la Communauté nomme, parmi ses membres, les cinq autres personnes pouvant siéger au comité exécutif de façon à ce qu'il soit représentatif de tous les secteurs du territoire, dont trois personnes parmi les représentants désignés par le conseil d'agglomération de Montréal; une personne parmi les représentants de la couronne Nord et une personne parmi les représentants issus de la couronne Sud. C'est le conseil qui nomme le vice-président du comité exécutif.

Les séances du comité exécutif ont lieu à huis clos. Il peut toutefois siéger en public lorsque le règlement le prévoit ou s'il en décide ainsi. Le quorum du comité exécutif est fixé à la majorité de ses membres.

Outre les pouvoirs qui lui sont attribués, le comité exécutif donne son avis au conseil sur tout sujet, à sa demande, de sa propre initiative ou encore selon une disposition de la loi. Cet avis ne lie pas le conseil qui peut en décider autrement, en tout temps, même si le comité exécutif n'a pas donné son avis.

Le conseil a confié au comité exécutif l'administration des affaires de la Communauté. Le comité exécutif veille à ce que la loi, les règlements et les résolutions ainsi que les contrats soient exécutés. Il attribue les contrats selon la loi et autorise la signature de documents d'affaires sur lesquels il a autorité. Il autorise les poursuites et les transactions. Il embauche les employés, fixe leur traitement et leurs conditions de travail, suspend ou congédie tout salarié sur rapport du directeur général. Il veille à l'emploi des crédits votés par le conseil.

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Président

Denis Coderre
Maire de la Ville de Montréal

Vice-présidente :

Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de Longueuil

Membres :

Agglomération de Montréal

Marc Demers
Maire de la Ville de Laval

Claude Dauphin
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Lachine

Gilles Deguire
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Montréal-Nord

Alan DeSousa
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

Normand Dyotte
Maire de la Ville de Candiac

Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne



COMMISSIONS

Le conseil de la Communauté peut instituer toute commission composée du nombre de ses membres qu'il fixe.

Chaque commission est consultative et a pour fonction de donner suite aux mandats confiés soit par le conseil ou soit par le comité exécutif dans le cadre de l'exercice des compétences de la Communauté. Elle agit en fonction des mandats reçus qui peuvent inclure la tenue de consultations publiques ou de consultations auprès des municipalités locales, des municipalités régionales de comté, des corps publics ou des représentants de la société civile et formule à l'instance ayant confié le mandat un rapport des observations recueillies et des recommandations sollicitées.

Le conseil a créé cinq commissions permanentes :

- la commission de l'aménagement;
- la commission de l'environnement;
- la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances;
- la commission du logement social;
- la commission du transport.

Le conseil doit, pour chacune des commissions, nommer quatre membres issus de l'agglomération de Montréal, un membre issu de l'agglomération de Longueuil, un membre issu de la Ville de Laval, un membre issu de la couronne Nord et un membre issu de la couronne Sud.

Le conseil désigne le président et le vice-président parmi les membres d'une commission. Le conseil peut désigner un deuxième vice-président pour l'une ou l'autre des commissions, s'il le juge à propos.

En plus des huit membres de chaque commission, le président et les vice-présidents de la Communauté sont membres d'office de chacune d'elles. Ils peuvent assister à toute séance d'une commission. Ils possèdent, lors d'une telle séance, le droit de parole sans toutefois avoir le droit de vote.

Les séances de chaque commission sont publiques ou à huis clos en fonction des mandats reçus du conseil ou du comité exécutif. Elles ont pour objet de donner suite aux mandats reçus et doivent respecter les règles énoncées à ces mandats, le cas échéant.

Une commission doit tenir autant de séances que nécessaire pour répondre aux mandats confiés par le conseil ou par le comité exécutif et faire rapport dans le délai imparti par ces mandats, le cas échéant.

Le rapport d'une commission est déposé au comité exécutif qui le dépose également au conseil, si ce rapport donne suite à un mandat émanant de cette instance.

Nul rapport d'une commission n'a d'effet à moins qu'il ne soit ratifié ou adopté par le conseil ou, selon le cas, par le comité exécutif.

Le conseil a également constitué le comité consultatif agricole qui est formé de dix membres dont cinq sont issus du conseil et cinq sont des producteurs agricoles du territoire. Le comité consultatif agricole conseille le comité exécutif à l'égard des avis qui sont sollicités de la Communauté par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS



AMÉNAGEMENT

Président :

- Dominic Perri*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Vice-présidentes :

- Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny
- Suzanne Roy*
Mairesse de la Ville de Sainte-Julie

Membres :

- Jim Beis*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro
- Richard Celzi*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

- Gilles Deguire
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Montréal-Nord
- Daniel Hébert*
Membre du conseil de la Ville de Laval
- Benoît L'Écuyer*
Membre du conseil de la Ville de Longueuil



ENVIRONNEMENT

Président :

- Stéphane Boyer
Membre du conseil de la Ville de Laval

Vice-présidents :

- Lionel Perez
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
- Nathalie Simon*
Mairesse de la Ville de Châteauguay

Membres :

- Anne Barabé*
Membre du conseil de la Ville de Boucherville
- Jean Bouchard*
Maire de la Ville de Mirabel
- Harout Chitilian*
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal

- Catherine Clément-Talbot
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- Réal Ménard*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET FINANCES

Président :

- Albert Beaudry*
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

Vice-présidents :

- Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny
- Pierre Desrochers
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal

Membres :

- Suzanne Dansereau
Mairesse de la Ville de Contrecoeur
- Claude Dauphin
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Lachine

- Manon Gauthier
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
- Ray Khalil*
Membre du conseil de la Ville de Laval
- Chantal Rouleau
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles



LOGEMENT SOCIAL

Président :

- Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Vice-présidentes :

- Monique Bastien*
Membre du conseil de la Ville de Longueuil
- Manon Gauthier
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Membres :

- Nicholas Borne*
Membre du conseil de la Ville de Laval
- Benoît Dorais*
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement du Sud-Ouest

- Marie-Claude Nichols*
Mairesse de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot
- Giovanni Rapanà*
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- Monique Vallée*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal



TRANSPORT

Président :

- Guy Pilon
Maire de la Ville de
Vaudreuil-Dorion

Vice-présidents :

- Gilbert Dumas
Membre du conseil de la
Ville de Laval
- Pierre Gagnier*
Membre du conseil de la
Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
de Ahuntsic-Cartierville

Membres :

- Michel Bissonnet*
Membre du conseil de la
Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
de Saint-Léonard
- Mary Deros*
Membre du conseil de la
Ville de Montréal
- Paul Larocque
Maire de la Ville de
Bois-des-Filion
- Alexandre Plante*
Membre du conseil de la
Ville de Brossard
- Aref Salem
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Président :

- Bernard Gagnon
Maire de la Ville de
Saint-Basile-le-Grand

Vice-président :

- Marcel Denis
Producteur agricole
UPA Outaouais-Laurentides

Membres :

- Pierre Charron
Maire de la Ville de
Saint-Eustache
- Catherine Clément-Talbot
Membre du conseil de la
Ville de Montréal
- Gilbert Dumas
Membre du conseil de la
Ville de Laval
- Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de
Longueuil

Membres agricoles :

- Marcel Papin
Producteur agricole
UPA Lanaudière
- Normand Teasdale
Producteur agricole
UPA Montérégie Est
- Patrick Van Velzen
Producteur agricole
UPA Montérégie Ouest
- (à confirmer)
Producteur agricole
UPA Outaouais-Laurentides

* Élus municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

La rémunération des élus siégeant aux différentes instances de la Communauté est fixée en vertu du Règlement numéro 2006-37 sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.

4 LA GOUVERNANCE MÉTROPOLITAINE

Afin d'établir des consensus durables qui favorisent la mise en œuvre des plans de la CMM, deux mécanismes ont été mis en place: l'Agora métropolitaine et la Table Québec Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement (TQMMAD).

L'AGORA MÉTROPOLITAINE

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur en mars 2012, prévoit la tenue, tous les deux ans, d'une Agora métropolitaine à titre d'un des mécanismes de suivi du PMAD. L'Agora métropolitaine a pour but de permettre aux parties prenantes de s'informer, d'échanger, de débattre et de proposer des idées quant à la mise en œuvre du PMAD.

En mars 2012, le comité exécutif de la Communauté a constitué un comité directeur formé à parité d'élus et de représentants de la société civile et l'a mandaté pour organiser la première Agora métropolitaine de l'histoire du Grand Montréal qui s'est tenue les 28 février et 1er mars 2013. Avec plus de 700 participants issus de tous les milieux et de tous les secteurs géographiques de la métropole, l'événement s'est avéré un grand succès.

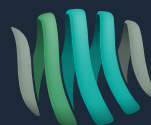
Outre l'objectif d'impliquer les élus et les citoyens dans les suivis du PMAD, la tenue de l'Agora métropolitaine 2013 visait plusieurs objectifs, parmi lesquels :

- expliquer et vulgariser le PMAD afin de rallier les élus, la société civile et l'ensemble des partenaires autour de ce projet collectif mobilisateur;
- développer un sentiment d'appartenance à la métropole et une fierté de collaborer avec la CMM, en participant à construire l'avenir;
- mettre en valeur des exemples de réussites et faire ressortir les conditions gagnantes - ou les écueils à éviter - pour faciliter les projets contribuant à la mise en œuvre du PMAD;
- recenser les événements organisés en 2012-2013, par différents organismes réfléchissant à certaines dimensions du PMAD, et en dégager les principaux résultats;
- démontrer la valeur ajoutée du PMAD (sociale, économique, environnementale, urbaine);
- accorder une attention particulière à représenter et à impliquer équitablement les cinq secteurs géographiques de la CMM et les groupes d'intérêt concernés par le PMAD.

Au regard du bilan de l'événement que brosse le rapport du comité directeur de l'Agora 2013, rendu public en octobre 2013, tous ces objectifs ont été atteints.

La prochaine Agora métropolitaine, qui se tiendra en 2015, devrait prendre, à nouveau, la forme d'un grand rendez-vous réunissant élus et citoyens dans le but de faire le bilan de la mise en œuvre du PMAD.

Le rapport du comité directeur de l'Agora 2013 recommande cependant d'explorer l'intérêt de mettre sur pied, d'ici là, une série de sous-agoras, événements ou forums préparant le terrain à l'Agora de façon à multiplier les occasions d'échanges sur les divers contenus liés au PMAD.



Agora
Métropolitaine
2013

LA TABLE QUÉBEC-MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (TQMMAD)

Un autre des mécanismes prévu par la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* est la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement (TQMMAD) dont le mandat est de favoriser la concertation à l'échelle métropolitaine pour assurer l'efficacité de l'action publique.

L'objectif premier de la TQMMAD est d'assurer la cohérence de l'ensemble des planifications et des interventions publiques ainsi que leur respect de la réalité métropolitaine. Les travaux de la Table portent sur des enjeux métropolitains et, au premier chef, sur la mise en œuvre du PMAD.

La TQMMAD est composée des cinq maires siégeant au comité exécutif de la Communauté et représentant respectivement chacun des cinq grands secteurs du territoire métropolitain, ainsi que des ministres responsables des régions administratives qui recouvrent ce territoire. Sont également invités d'autres ministres ou hauts dirigeants d'organismes gouvernementaux, selon les sujets traités. La présidence de la TQMMAD est assurée par le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur à titre de ministre responsable de la région de Montréal.

La TQMMAD se réunit en principe au moins à deux reprises tous les ans (automne et printemps). Les présences du président de la Table et du président de la Communauté sont requises pour que la Table puisse tenir séance et valablement délibérer. Aucun membre de la Table ne peut se faire remplacer. Les rencontres se tiennent à huis clos.

Un comité technique permanent est constitué du secrétaire général associé à la région métropolitaine au ministère du Conseil exécutif, du directeur général de la CMM et de membres de leurs équipes respectives, pour assurer la préparation des travaux de la Table, y compris les projets d'ordres du jour. Le secrétariat, incluant la logistique, est assuré par le Secrétariat à la région métropolitaine.

À ce jour, la TQMMAD s'est réunie à deux reprises soit les 12 mars et 18 juin 2012.



5 LES PLANS

À long terme, l'objectif que s'est fixé le conseil de la CMM est de hisser le Grand Montréal parmi les 10 meilleures régions métropolitaines nord-américaines. Pour y arriver, le conseil a adopté une série de plans identifiant des orientations et des objectifs à atteindre pour que le Grand Montréal demeure toujours compétitif et attractif. Un certain nombre de moyens ont été identifiés et un monitoring est mis en place pour évaluer les progrès accomplis.

Au cours des dernières années, les plans suivants ont été adoptés :

LA VISION 2025

En septembre 2003, au terme d'un important processus de consultation, la Communauté a adopté sa Vision 2025 intitulée : « Cap sur le monde : bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable ».

Fruit d'un diagnostic rigoureux établi en 2002, et confirmé par l'examen territorial réalisé par l'OCDE en 2004¹, cet énoncé de vision offre une représentation de ce que pourrait devenir la Communauté en 2025 si tous les efforts nécessaires étaient consentis. La Vision 2025 s'applique à décrire la future communauté métropolitaine qui est souhaitée à l'horizon de l'année 2025.

La Vision 2025 invite à une approche intégrée qui reflète l'interdépendance de ces grandes fonctions métropolitaines que sont le développement économique, mais aussi l'aménagement, le transport, l'environnement et le logement. Constituant l'assise de l'ensemble du processus de planification de la Communauté, la Vision 2025 a orienté les interventions de la Communauté et la réalisation de ses outils de planification.

¹ OCDE. 2004. Examen territorial de la région métropolitaine de Montréal, 196 pages.



LE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD)

Adopté par le conseil de la Communauté le 8 décembre 2011, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement est entré en vigueur le 12 mars 2012 suite à l'avis favorable du gouvernement du Québec.

Le PMAD définit des orientations, des objectifs et des critères pour huit objets obligatoires identifiés à la loi. Il a comme finalité d'assurer la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal dans une perspective de développement durable.

Le PMAD fait le pari d'agir sur les éléments qui permettent de structurer l'urbanisation de la région métropolitaine. Pour ce faire, il propose d'agir sur trois fronts, celui de l'aménagement, celui du transport et celui de l'environnement; il identifie trois orientations, 15 objectifs et 33 critères d'aménagement :

Orientation 1 - Aménagement *Des milieux de vie durables*

Le PMAD propose d'orienter 40 % de la croissance démographique projetée d'ici 2031 autour des points d'accès de transport en commun par le développement de quartiers de type TOD (*Transit-Oriented Development*). Une densification du cadre bâti projeté est, par ailleurs, demandée sur les terrains vacants ou à redévelopper situés à l'extérieur de ces aires TOD.

- D'autres objectifs et critères portent sur la délimitation d'un périmètre métropolitain 2031, sur la localisation des installations d'intérêt métropolitain actuelles et projetées, sur l'occupation optimale du territoire agricole, sur les contraintes de nature géomorphologique et anthropique ainsi que sur la protection des plaines inondables.

Orientation 2 - Transport *Des réseaux de transport performants et structurants*

Le PMAD mise sur une plus grande utilisation du réseau de transport en commun métropolitain structurant. L'objectif fixé est une hausse de la part modale du transport en

commun en période de pointe du matin, actuellement de 25 %, à 30 % d'ici 2021 et à 35 % en 2031. La modernisation et le développement proposés nécessitent des investissements chiffrés à 23 G\$.

- Le PMAD identifie, en outre, un réseau routier métropolitain, un réseau artériel métropolitain et prône la mise en place de mesures contribuant à la réduction des délais et des retards occasionnés par la congestion, de même que des facteurs de localisation des pôles logistiques. Le PMAD propose également diverses mesures favorisant la mobilité active, entre autres, par la définition du Réseau vélo métropolitain.

Orientation 3 - Environnement *Un environnement protégé et mis en valeur*

Enfin, le PMAD retient l'objectif de protection de 17 % en milieu terrestre de la convention sur la biodiversité de Nagoya. À cette fin, le PMAD identifie les bois, les corridors forestiers et les aires protégées comme potentiel de conservation.

- D'autres critères concernent l'identification et la protection des paysages et du patrimoine d'intérêt métropolitain. Le PMAD propose, aussi, un concept intégré de réseau récréotouristique métropolitain. Ce concept consiste à développer une Trame verte et bleue afin de permettre aux citoyens d'avoir accès et de profiter pleinement des grands lieux de détente et de récréation.

L'adoption du PMAD est une première dans l'histoire de la région métropolitaine. S'apparentant à un contrat de territoire métropolitain, le PMAD affirme l'importance d'une saine gestion de l'urbanisation, d'une planification intégrée de l'aménagement et du transport, de la protection et de la mise en valeur des milieux naturels et bâtis ainsi que des paysages pour assurer l'attractivité et la compétitivité de la région.

L'élaboration du projet de PMAD a impliqué la participation étroite des partenaires municipaux dans le cadre d'une approche « bottom-up ». La Communauté a donné une ampleur inédite à la consultation publique sur le projet de PMAD. L'ensemble de l'exercice a été salué dans les médias comme « un tour de force ». Le résultat global est un plan métropolitain ambitieux dans lequel se reconnaissent aujourd'hui les citoyens, les groupes, les municipalités, les MRC et les agglomérations du territoire métropolitain.

LE PLAN D'ACTION 2012-2017 DU PMAD

En même temps que le PMAD, le conseil de la Communauté a adopté un Plan d'action 2012-2017. Ce plan d'action complète la dimension réglementaire formelle du PMAD par des actions et la réalisation de projets concrets ainsi que des moyens de mise en œuvre convenus en concertation.

La réalisation des actions proposées dans le Plan d'action est placée sous la responsabilité politique des commissions de la CMM. Des comités techniques formés des représentants

des cinq secteurs de la Communauté appuient les travaux des commissions.

Des représentants des ministères concernés et de la société civile sont également appelés à collaborer. Le cas échéant, des consultations publiques sont prévues.

Un premier bilan de la mise en œuvre du PMAD et du Plan d'action 2012-2017 a été diffusé à l'occasion de l'Agora métropolitaine, qui s'est tenue les 28 février et 1^{er} mars 2013.

AMÉNAGEMENT

GÉRER LA CROISSANCE - DENSIFIER



40 %

40 % TOD,
60 % SI L'OFFRE TC AUGMENTE D'AVANTAGE

TRANSPORT

INVESTISSEMENTS MASSIFS DANS
LE TRANSPORT EN COMMUN
(23 G\$CA)



35 %

AUGMENTER LA PART MODALE DU TC À 35 %
D'ICI 2031

ENVIRONNEMENT

TRAME VERTE ET BLEUE
(150 M\$CA)



17 %

PROTÉGER 17 % DU TERRITOIRE
(NAGOYA)

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (PDE)

En 2005, la Communauté adoptait son tout premier Plan de développement économique (PDE). Ce plan visait une vaste mobilisation des acteurs de la région notamment par la mise en place de sept grappes métropolitaines compétitives à l'échelle mondiale.

La mise à jour du PDE pour la période 2010-2015 continue de miser sur la stratégie métropolitaine des grappes industrielles. Son objectif : hisser le Grand Montréal dans les

10 premières régions métropolitaines d'Amérique du Nord en termes de croissance du PIB par habitant, d'ici 20 ans.

Le Plan de développement économique 2010-2015 mise sur la poursuite de l'objectif de création de richesse. Il propose un renforcement des grappes et des réseaux métropolitains, une nouvelle approche pour une meilleure connaissance des enjeux de compétences et l'attraction de talents, un nouveau plan directeur de l'investissement direct étranger et une plus grande implication des développeurs économiques locaux dans l'émergence de nouvelles grappes et de projets d'innovation.

Le PDE 2010-2015 s'articule autour de trois grands axes d'intervention :

Axe 1 :

Une région métropolitaine « apprenante »

En vertu de l'axe « région apprenante », le plan d'action doit favoriser le développement des compétences dont l'économie métropolitaine aura besoin pour soutenir sa croissance.

Pour y arriver, il sera nécessaire pour la région métropolitaine d'améliorer l'arrimage entre l'offre et la demande d'emploi tout en favorisant le dialogue entre les entreprises et les établissements d'enseignement. En harmonie avec le milieu, le Grand Montréal doit veiller à augmenter le nombre de diplômés universitaires tout en s'efforçant de promouvoir la persévérance scolaire et en travaillant à renforcer notre capacité à intégrer les nouveaux arrivants au marché du travail.

Axe 2 :

Une région métropolitaine « dynamique »

Selon l'axe « région dynamique », la stratégie métropolitaine veut augmenter l'impact des grappes métropolitaines et favoriser l'émergence des réseaux métropolitains.

En effet, il est convenu de renforcer le soutien aux grappes industrielles mises en place entre 2005 et 2009, soit celle de l'aérospatiale, celle des sciences de la vie et des technologies de la santé, celle des technologies de l'information et des communications (TIC), celle du cinéma et celle des technologies propres, tout en favorisant l'émergence de nouvelles grappes à fort potentiel, notamment dans les secteurs de la transformation des métaux, du bioalimentaire, du transport urbain avancé ou de la mode.

Axe 3 :

Une région métropolitaine « ouverte et attractive »

Enfin, suivant l'axe « région ouverte et attractive », la stratégie propose d'augmenter la capacité à attirer ainsi qu'à retenir les activités, les entreprises et les individus sur le territoire du Grand Montréal.

Compte tenu de leur rôle significatif sur la croissance d'une région métropolitaine, il devient nécessaire d'accélérer l'attraction d'investissements directs étrangers (IDE) et de talents stratégiques en provenance du Canada et de l'étranger. Le plan de développement économique planifie donc de brancher le Grand Montréal sur les réseaux internationaux, d'encourager l'internationalisation des grappes métropolitaines et de faire de la culture et de la créativité qui caractérisent Montréal des leviers majeurs d'attractivité.



LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PMGMR)

Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) s'applique aux 82 municipalités du territoire de la CMM. Ce projet, dont l'élaboration a débuté en 2002, adhère aux principes énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Conformément aux exigences gouvernementales, il vise un taux de récupération et de valorisation de 60 % des matières résiduelles trois ans après sa mise en œuvre, et ce, pour la majorité des matières résiduelles gérées par le secteur municipal.

L'objectif de mise en valeur des matières résiduelles potentiellement valorisables est établi par matière comme suit :

- 60 % du verre, du plastique, du métal, des fibres (papier et carton), des encombrants (gros objets et matériaux secs) et des matières putrescibles (résidus verts, résidus de table);
- 75 % des résidus d'huile, des peintures et des pesticides (RDD);
- 60 % des autres RDD;
- 50 % des textiles;
- 80 % des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses (gérés par consigne).

Orientation 1 :

L'adhésion du PMGMR visant à respecter la hiérarchie des 3RV-E (dans l'ordre, réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination).

Orientation 2 :

L'adoption d'un calendrier graduel d'implantation, réaliste et acceptable par la population.

Orientation 3 :

Le respect de l'autonomie des municipalités dans la gestion des matières résiduelles à l'échelle locale.

Orientation 4 :

Une approche en deux volets pour le traitement ou l'élimination des déchets ultimes.

Orientation 5 :

Un cadre financier provenant d'une diversification des sources de revenus.

Orientation 6 :

L'approche volontaire, l'adhésion, une réponse positive des citoyens aux mesures et aux principes mis de l'avant dans le PMGMR.



Prévu pour la période 2006-2011, le PMGMR fera l'objet d'un bilan complet au début de 2014 ainsi que d'une consultation auprès des municipalités et des partenaires afin d'amorcer le processus de révision.

LE PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN POUR LE LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE, 2009-2013

Le 1^{er} décembre 2005, le conseil de la Communauté adoptait les orientations métropolitaines en matière de logement social et abordable intitulées *L'accès à un logement de qualité pour chaque ménage de la Communauté métropolitaine de Montréal*.

Ces orientations proposent, dans le cadre d'une approche intégrée, des réponses aux questions soulevées par les actions actuelles ou futures de la Communauté en matière de planification, de coordination et de financement du logement social et abordable. Les orientations identifient ainsi trois défis à relever :

- Le premier défi est d'assurer un meilleur arrimage entre les politiques et les programmes des gouvernements supérieurs et les besoins de la population de la région métropolitaine de Montréal;
- Le deuxième vise à renforcer la concertation des 82 municipalités de la région;
- Le troisième, enfin, est d'optimiser le cadre financier métropolitain en habitation sociale et abordable.

Dans la foulée de ces orientations, le conseil de la Communauté a adopté, le 12 juin 2008, le Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013. Des actions interpellant la Communauté, les municipalités du Grand Montréal et les gouvernements du Québec et du Canada y sont identifiées afin de favoriser le développement du logement social et abordable.

Ces actions visent les six objectifs suivants :

- Poursuivre le financement de programmes essentiels au continuum de solutions résidentielles dans le cadre d'une planification à moyen terme;
- Investir pour la qualité du parc de logements sociaux et abordables;
- Répondre aux besoins de locataires qui sont souvent parmi les personnes plus démunies;
- Soutenir le développement économique de tous les secteurs du Grand Montréal;
- Explorer la pertinence de créer un guichet unique pour le logement social et abordable;
- Assurer un suivi de la situation du logement social et abordable et de la mise en œuvre du PAMLSA.

Depuis son adoption, la Communauté travaille de concert avec ses partenaires afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'action.

Un Tableau de bord du suivi du PAMLSA qui permet de mesurer le degré d'atteinte des 35 actions peut être consulté en ligne.



6

L'OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL ET LES TABLEAUX DE BORD

Depuis 2008, le site Internet de la Communauté abrite l'**Observatoire Grand Montréal**, une plateforme permettant d'obtenir des données et de l'information de nature quantitative sur l'évolution sociodémographique de la région, de même que sur les questions liées aux compétences de la CMM telles que l'aménagement du territoire, l'environnement, le développement économique, le logement social et le transport.

Véritable banque d'informations territoriales, l'Observatoire est un outil de référence qui s'adresse aux citoyens et à l'ensemble des intervenants impliqués dans le développement du Grand Montréal.



L'Observatoire propose :

- Des **indicateurs métropolitains** pour suivre, à l'aide d'un ensemble de données, l'évolution du Grand Montréal et des territoires qui la constitue;
- Des **comparaisons nord-américaines** afin de positionner le Grand Montréal comparativement aux autres grandes régions métropolitaines nord-américaines;
- Des **périodiques** tels que le Perspective Grand Montréal, L'économie métropolitaine et les Cahiers métropolitains, qui amènent un éclairage sur différentes problématiques et enjeux métropolitains;
- Des **midis-conférences** qui permettent l'échange et la diffusion de connaissances en lien avec les enjeux métropolitains.
- Des **tableaux de bord** de suivi de la mise en œuvre des outils de planification de la CMM, tels que :
 - le Tableau de bord du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles;
 - le Tableau de bord du Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013;
 - le Tableau de bord du Plan de développement économique 2010-2015.



7 LES PROGRAMMES

Au cours des années, la CMM a adopté divers programmes afin de soutenir la mise en œuvre de l'ensemble des planifications métropolitaines.

LA TRAME VERTE ET BLEUE DU GRAND MONTRÉAL

Visant à mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques, la Trame verte et bleue du Grand Montréal s'appuie principalement sur les éléments identifiés et protégés dans le PMAD, soit :

- les aires protégées, les bois et les corridors forestiers;
- les milieux humides;
- les rives et le littoral;
- les paysages d'intérêt métropolitain; et
- le patrimoine bâti d'intérêt métropolitain.

La mise en œuvre de la Trame s'amorce avec la réalisation de cinq grands projets métropolitains. Un programme tripartite (gouvernement du Québec, municipalités et Communauté) appuie financièrement des initiatives de mise en œuvre injectant ainsi plus de 150 M\$ dans l'économie régionale

dont 60 M\$ pour le sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.

Ces projets métropolitains sont :

- le Sentier cyclable et pédestre Oka-Mont-Saint-Hilaire;
- la création d'un parc le long de la rivière des Mille-Îles;
- la création d'un parc linéaire et de plages sur la digue de la Voie maritime;
- la création d'un corridor écoforestier dans la région du mont Saint-Bruno, un corridor écologique de plus de 18 000 hectares;
- le projet d'un corridor vert entre Châteauguay et Léry, de plus de 79 hectares.

Ces cinq projets métropolitains contribueront de façon importante aux exigences du PMAD et permettront de jeter les bases de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.



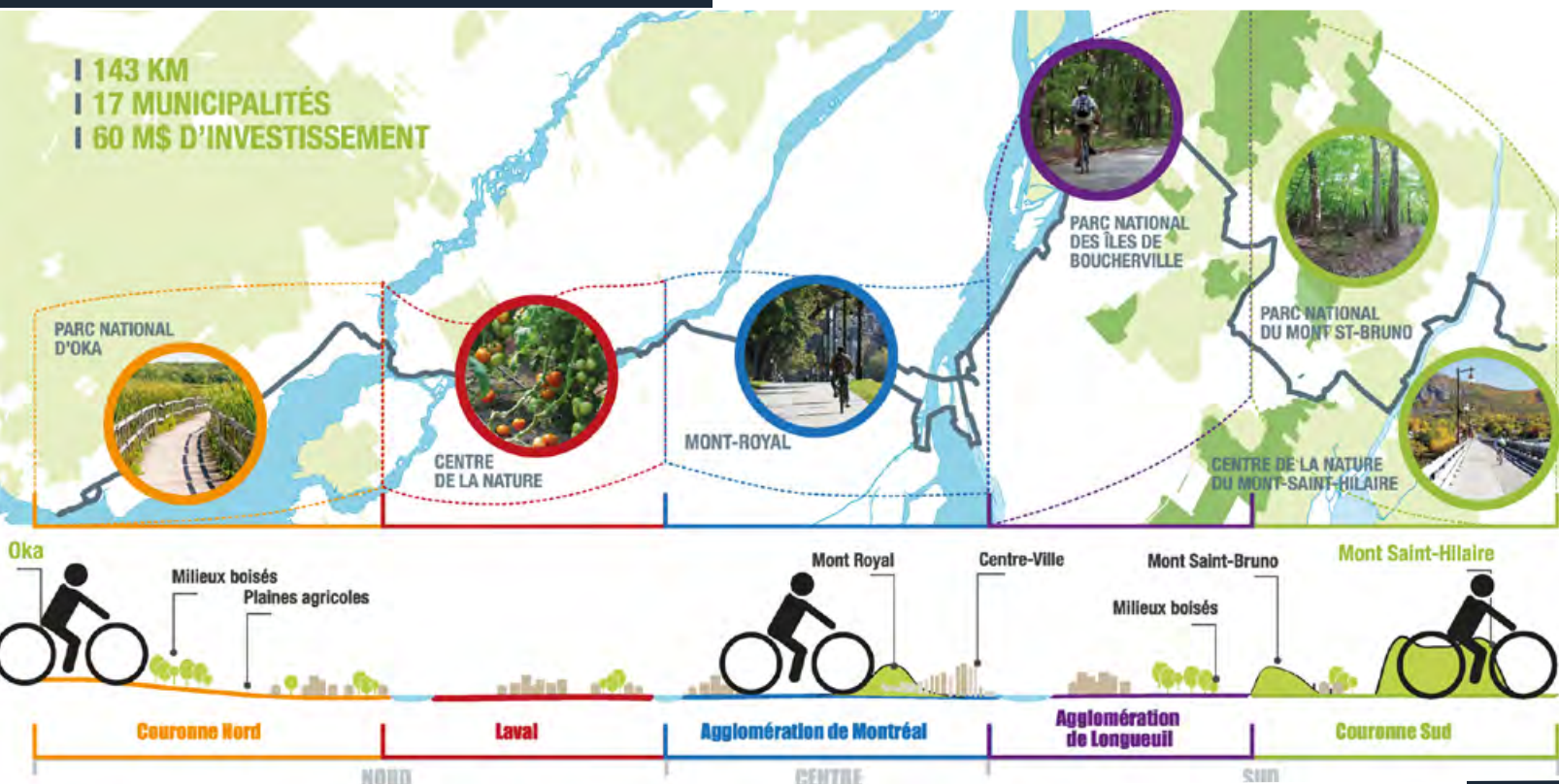
Le sentier cyclable et pédestre Oka—Mont-Saint-Hilaire

Unissant les cinq secteurs géographiques du Grand Montréal, le Sentier cyclable et pédestre Oka — Mont-Saint-Hilaire proposera plus de 143 kilomètres de pistes balisées franchissant des paysages aussi variés que révélateurs de notre identité métropolitaine. De la rivière des Mille-Îles au fleuve Saint-Laurent en passant par le mont Royal, le parcours s'étendra tant en milieu urbain qu'en secteur rural permettant ainsi de profiter de nos paysages, de nos villes et de notre ruralité.

Ce sentier :

- reliera les trois parcs nationaux de la région de Montréal (parc d'Oka, parc des Îles de Boucherville et parc du mont Saint-Bruno) ainsi que le Centre de la nature du mont Saint-Hilaire (partie de la Réserve de biosphère de l'UNESCO);
- traversera 17 municipalités : Oka, Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Deux-Montagnes, Laval, Montréal, Saint-Lambert, Longueuil, Boucherville, Saint-Bruno-de-Montarville, Varennes, Sainte-Julie, Saint-Basile-le-Grand, McMasterville, Beloeil, Mont-Saint-Hilaire.

La réalisation du Sentier cyclable et pédestre Oka—Mont-Saint-Hilaire constitue un des volets importants de la future Trame verte et bleue du Grand Montréal, prévue par le PMAD.



L'AMÉNAGEMENT DANS LES QUARTIERS DE TYPE TOD

Le PMAD propose d'orienter au moins 40 % de la croissance prévue vers les 155 aires TOD identifiées au PMAD. Si l'ensemble des investissements demandés au PMAD en matière de transport en commun se réalisait, cet objectif pourrait être haussé à 60 %.

Afin d'accompagner les municipalités dans l'atteinte des résultats escomptés, la Communauté a élaboré un programme d'aide financière pour la conception de projets novateurs dans sept quartiers de type TOD identifiés au PMAD. Ce programme a été élaboré en collaboration avec le Secrétariat à la région métropolitaine dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole.

Les sept projets retenus sont :

- Montréal : autour du métro Namur
- Longueuil : autour de la gare Saint-Hubert
- Laval : autour de la gare de Vimont
- Couronne Nord : autour de la gare Deux-Montagnes (à l'ouest) et autour de la future gare Repentigny/Le Gardeur (à l'est)
- Couronne Sud : autour de la gare Candiac (à l'ouest) et de la gare Saint-Basile-le-Grand (à l'est)

Les projets TOD sont présentement financés en parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec pour un montant total de 100 000 \$.



LES GRAPPES MÉTROPOLITAINES

La compétitivité des régions métropolitaines repose de plus en plus sur le développement des grappes métropolitaines au sein desquelles on retrouve une concentration géographique d'entreprises et d'institutions dans des secteurs d'activités connexes.

En 2002, un vaste effort de mobilisation et de coordination des actions a vu le jour afin d'accélérer le développement des sciences de la vie dans la métropole de Montréal. Cet exercice a mené à la création de la première grappe reconnue par les gouvernements du Québec et du Canada : les sciences de la vie. Cette façon de faire a été reprise par le secteur des technologies de l'information.

À l'automne 2003, la Communauté a mis en chantier, avec le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) et le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR), un projet d'identification et de structuration des grappes métropolitaines. Il s'agit en fait de la première phase d'un projet plus vaste qui a conduit, au cours des années suivantes, non seulement à l'élaboration, mais aussi à la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de développement économique et d'innovation à l'échelle du territoire.

La première étape a conduit à la réalisation du portrait d'ensemble des grappes industrielles où la CMM a identifié 15 grappes. Les acteurs au sein des grappes devraient éventuellement se mobiliser et réaliser une analyse de positionnement du territoire incluant un exercice d'évaluation (benchmarking) afin de mesurer le niveau de compétitivité de ces grappes métropolitaines, relativement à des territoires semblables. Une fois l'atteinte d'un consensus sur le plan de développement d'une grappe, la coordination de ce dernier pourrait être confiée à un secrétariat.

Les secrétariats de grappes regroupent des entreprises, des associations d'entreprises, les comités sectoriels de main d'œuvre d'Emploi-Québec, les gouvernements provincial et fédéral, le milieu de la recherche et de la formation pour favoriser de nouveaux modes de partenariats entre ces partenaires. Le secrétariat regroupe les joueurs déterminants du secteur désignés par le milieu.

Dans le cadre de la préparation du Plan de développement économique 2015-2020, des discussions auront lieu afin d'évaluer la pertinence de revoir le cadre de financement des grappes pour la période à venir.

Le secteur privé et chaque bailleur de fonds publics, soit la Communauté métropolitaine de Montréal et le gouvernement du Québec, contribuent financièrement aux secrétariats des grappes pour un montant annuel de 200 000 \$.



Aujourd'hui, la région métropolitaine compte huit grappes structurées. Les grappes contribuent au rayonnement international de la région métropolitaine par l'attraction d'investissements directs étrangers et d'une main-d'œuvre hautement qualifiée nécessaires au dynamisme des acteurs des grappes.

LE REMBOURSEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE

En vertu de l'article 153 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, la Communauté rembourse la part du déficit d'exploitation des programmes d'Habitations à loyer modique (HLM) et la part du programme de Supplément au loyer (PSL) qui est à la charge des municipalités. La contribution de la Communauté au remboursement des frais d'exploitation des HLM et du PSL équivaut à 10 % du déficit des 47 offices municipaux d'habitations (OMH) de son territoire et à 25 % de celui de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance (CHJM) située à Montréal.

Parallèlement au nouveau mode de financement du logement social, un résident de la Communauté peut désormais, en vertu de l'article 155 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, adresser une demande d'unité de HLM à l'OMH de son choix sur le territoire de la Communauté, peu importe son lieu de résidence.

En 2014, le budget de la Communauté consacré au logement social s'élèvera à plus de 44,8 M\$.



LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE MÉTROPOLITAIN

En vertu de sa loi constitutive, la Communauté contribue au financement des équipements métropolitains désignés que sont le Jardin botanique (incluant l'Insectarium), le Planétarium et le Biodôme situés à Montréal de même que le Cosmodôme situé à Laval.

Les règles de répartition du financement des équipements métropolitains s'appuient sur un consensus obtenu dans le cadre des discussions du comité des élus de la région métropolitaine de Montréal (rapport daté du 16 juin 2000) et tiennent compte de l'obtention d'une subvention du gouvernement du Québec de 13,3 M\$.

La section 2 du règlement numéro 2001-1 sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal qui porte sur le financement de ces équipements prévoit que le déficit, déduction faite de la subvention gouvernementale, est réparti comme suit :

- La ville hôte des équipements assume 50 % du déficit d'exploitation;
- Les autres municipalités de la CMM, à l'exception de la ville hôte, assument 50 % du déficit, jusqu'à concurrence d'un plafond de 12,2 M\$, selon la part relative de leur potentiel fiscal;
- La Ville de Montréal assume la contribution des anciennes municipalités de banlieue de l'île de Montréal qui font maintenant partie de son territoire.



8 LES TRAVAUX DES COMMISSIONS (2010-2013)

Les commissions jouent un rôle important dans le processus décisionnel de la Communauté. Elles reçoivent des mandats du comité exécutif de la Communauté sur des enjeux qui nécessitent des consultations des municipalités et des partenaires. Leurs rapports contribuent à la conception des plans ainsi qu'au positionnement de l'institution sur des questions comme le transport, l'aménagement et l'environnement.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

Résolution CC11-018

Consultation publique sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement

Au printemps 2011, la commission de l'aménagement a reçu le mandat de tenir une consultation publique afin de recueillir l'opinion des citoyens du territoire de la Communauté à l'égard du projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), adopté le 28 avril. Largement médiatisée, la consultation publique, qui s'est tenue du 28 septembre au 21 octobre 2011, a connu une participation historique avec plus de 344 mémoires transmis. Au total, 17 séances publiques de consultation ont été tenues, réparties sur 11 journées d'audiences. Déposé en décembre, le rapport de la commission formule huit pistes de réflexion et 23 recommandations afin de bonifier le projet de PMAD. Une de ces recommandations est la mise sur pied d'une Agora métropolitaine, une proposition qui sera retenue dans la version finale du PMAD, adopté le 8 décembre 2011.

Résolution CE12-042

Recommandation d'une stratégie immobilière TOD et hors TOD

À l'automne 2012, sur la recommandation de la commission de l'aménagement, la Communauté a adopté la Stratégie immobilière pour la région métropolitaine de Montréal. Cette stratégie vise à faciliter l'atteinte des objectifs inscrits au PMAD. Cinq axes d'intervention sont mis de l'avant, soit : 1) la conformité des schémas d'aménagement et de développement des MRC et agglomération aux orientations, objectifs et critères du PMAD; 2) le soutien à la conception de l'aménagement de projets novateurs axés sur le transport en commun (*Transit-Oriented Development*); 3) l'acquisition de connaissance et la sensibilisation en matière d'un

aménagement durable du territoire; 4) la mise en place d'un programme incitatif pour des projets de développement ou de redéveloppement à valeur ajoutée; 5) l'adaptation de programmes gouvernementaux et l'harmonisation des interventions des partenaires publics

Résolution CE13-024

Validation d'un inventaire des espaces à redévelopper et à requalifier

Le 14 février 2013, la commission de l'aménagement recevait le mandat de valider un inventaire des espaces à redévelopper et à requalifier dans le Grand Montréal afin d'estimer le potentiel de développement résidentiel pouvant être associé à ces espaces. Déposé en octobre, le rapport constitue un outil de travail qui est aujourd'hui utilisé et ajusté dans le cadre des processus de modification et de concordance des schémas d'aménagement et de développement des MRC du territoire métropolitain.

Résolution CE12-040

Consultation sur des demandes de modification du PMAD

Lorsqu'une demande de modification du Plan métropolitain d'aménagement et de développement est transmise à la Communauté par une municipalité régionale de comté ou une agglomération du territoire, la commission de l'aménagement a le mandat de consulter les autres MRC et agglomérations du territoire à l'égard de cette demande. Il convient évidemment que toutes les conditions préalables prévues au PMAD à l'évaluation de l'opportunité soient respectées. La demande est alors transmise à la commission accompagnée d'une analyse technique pour en faciliter le traitement. La commission doit offrir à la MRC ou à l'agglomération qui a fait la demande la possibilité de lui présenter les motifs et les enjeux de celle-ci. La commission peut, à son choix, recevoir des représentations écrites ou entendre ces organismes à l'occasion d'une séance à huis clos.



COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES

Résolution CE10-096

Recommandation d'un plan directeur de l'investissement direct étranger

Un grand nombre d'intervenants (municipalités, organismes de développement économique, secrétariats de grappes, intervenants provinciaux et fédéraux, etc.) ont un rôle à jouer dans la promotion et l'attraction de projets internationaux. Devant cette situation, le comité exécutif a confié à la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances le mandat de recommander un plan directeur de l'investissement direct étranger (IDE). Sur recommandation de la commission, le plan directeur de l'investissement direct étranger a été adopté le 2 juin 2011. Ce plan directeur inclut la promotion internationale, le ciblage des entreprises à l'étranger à partir des besoins des grappes métropolitaines et des municipalités ainsi qu'une approche de collaboration favorisant la réalisation de projets.

Résolution CE10-097

Recommandation d'un plan directeur de l'attraction et de l'accueil des talents stratégiques

Recommandé en 2010 par la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances, le plan directeur de l'attraction et de l'accueil des talents stratégiques vise à favoriser l'attraction sur le territoire de talents stratégiques et a contribué, ce faisant, à la croissance économique du Grand Montréal. Le plan directeur recommande trois orientations stratégiques assorties d'actions concrètes, soit : 1) mettre en place une structure de gouvernance pour assurer la continuité et le développement des activités d'attraction, d'accueil et de rétention des talents stratégiques dans le Grand Montréal; 2) élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'intervention sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'attraction, de l'accueil et de la rétention des talents stratégiques; 3) susciter l'apport de la communauté d'affaires et des élus afin

de faire valoir les besoins du Grand Montréal et d'influencer favorablement l'évolution du cadre réglementaire pour l'attraction et la rétention des talents stratégiques

Résolution CE12-009

Recommandation d'une stratégie métropolitaine de mise en valeur des espaces industriels

Le 19 janvier 2012, le comité exécutif de la Communauté mandatait la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances afin d'élaborer une stratégie métropolitaine de mise en valeur des espaces industriels. Le rapport de la commission a été déposé le 10 octobre 2013. La stratégie proposée est conforme aux orientations énoncées dans le Plan de développement économique 2010-2015 et dans le PMAD adoptés par le conseil de la Communauté. Elle tient compte de l'étude économique sur les besoins futurs en terrains industriels identifiant l'offre (aménagement) et la demande (développement économique) en espaces industriels. Elle met à profit les outils de développement économique de la région, notamment les grappes métropolitaines, Montréal International et les partenaires que sont les municipalités régionales de comté, les centres locaux de développement et les corporations de développement économique.

Résolution CE12-063

Recommandations sur le rapport financier du vérificateur de la Communauté

La loi ne crée pas l'obligation pour la Communauté de se doter d'un vérificateur général et ne lui prévoit pas le pouvoir de constituer un comité de vérification. En l'absence de cadre juridique et compte tenu que l'envergure des activités financières de la Communauté ne justifie pas l'instauration d'une nouvelle instance uniquement à cette fin, la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances a le mandat de recevoir annuellement le vérificateur de la Communauté, de prendre connaissance du rapport financier et de transmettre, le cas échéant, les recommandations qui lui apparaîtront appropriées.



Résolution CE10-030

Recommandation sur la mise en place d'un système d'indicateurs de développement durable

En mars 2010, le comité exécutif de la Communauté donnait mandat à la commission de l'environnement de tenir une consultation auprès des partenaires municipaux (municipalités, MRC et agglomérations) afin de formuler des recommandations concernant la pertinence de la mise en place d'un système d'indicateurs de développement durable pour le Grand Montréal. Le rapport de la commission, déposé le 24 mars 2011, recommande notamment d'adopter un système d'indicateurs à l'échelle métropolitaine, basé sur les compétences de la Communauté. Ces indicateurs devraient découler des outils métropolitains de planification, soit le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, le Plan de développement économique, le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, les Orientations en matière de logement social et abordable ainsi que la Vision 2025. Les indicateurs retenus devraient permettre un suivi de l'état de la situation tous les cinq ans.

Résolution CE12-022

Recommandation d'une stratégie de mise en place de la Trame verte et bleue

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur en mars 2012, propose la mise en place d'un réseau récréotouristique métropolitain structuré autour d'une trame verte et bleue qui permettrait à la population de profiter pleinement de ces lieux de détente, de culture et de récréation. Déposé au comité exécutif le 23 août 2012, le rapport de la commission de l'aménagement sur la stratégie de mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal recommande notamment d'approuver les ententes de financement entre le gouvernement du Québec et la Communauté. Ces ententes proposent une contribution de 50 M\$ de la part du gouvernement pour l'aménagement du Sentier cyclable et pédestre Oka — Mont-Saint-Hilaire et pour la réalisation des projets du Parc de la rivière des Mille-Îles, du Parc-plage du Grand Montréal, du Corridor écologique du mont Saint-Bruno et du Corridor écologique Châteauguay-Léry

dans le cadre de la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

Résolution CE12-164

Consultation publique sur le projet de modification des normes sur les hydrocarbures aromatiques polycycliques du Règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux

En octobre 2012, la commission de l'environnement a reçu le mandat de faire une consultation publique concernant le projet de modification des normes sur les hydrocarbures aromatiques polycycliques au Règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux. Le rapport de consultation publique de la commission de l'environnement a été déposé le 21 mars 2013. La modification des normes au Règlement numéro 2008-47 est entrée en vigueur en août 2013 suite à l'approbation du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Cette modification réglementaire rétablit une certaine proportionnalité entre les efforts de réduction à la source exigés et la toxicité des contaminants.

Résolution CE13-064

Recommandations à l'égard de la priorisation des interventions concernant les terrains industriels vacants contaminés

Le 11 avril 2013, le comité exécutif de la Communauté confiait à la commission de l'environnement ainsi qu'à la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances, un mandat de travail afin que chacune formule, en fonction de son expertise, des recommandations à l'égard de la priorisation des interventions concernant la réhabilitation et la mise en valeur des terrains industriels vacants contaminés. Le rapport de la commission de l'environnement, déposé le 10 octobre 2013, recommande une série de critères pour la priorisation de ces espaces industriels vacants contaminés. La commission identifie également des modifications à apporter au programme ClimatSol afin que celui-ci réponde mieux aux besoins réels des activités industrielles du Grand Montréal et ainsi contribuer à sa compétitivité et à son attractivité.



COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL

Résolution CE10-139

Recommandation de mesures permettant de favoriser la réalisation de projets AccèsLogis et de soutenir les locataires des logements sociaux et communautaires

En novembre 2010, la commission du logement social a reçu le mandat de recommander des mesures permettant de favoriser la réalisation de projets AccèsLogis et de soutenir les locataires des logements sociaux et communautaires. Pour mener à bien ce mandat, la commission a produit deux répertoires de bonnes pratiques. Le premier répertoire, qui compte une vingtaine de fiches et une dizaine d'études de cas, porte sur le rôle des municipalités et traite des différents moyens à leur disposition pour soutenir la conservation, la rénovation et la construction de logements locatifs privés destinés aux ménages à revenu modeste. Le second répertoire a pour thème le soutien communautaire et l'aide à la personne en logement social et abordable. Une vingtaine de projets pour les personnes âgées, les personnes seules, les familles, les enfants et les adolescents, les personnes avec des problèmes de santé mentale ou à risque d'itinérance font l'objet d'une étude de cas. Le lancement de ces deux répertoires s'est fait le 21 septembre 2012.



COMMISSION DU TRANSPORT

Résolution CE11-143

Évaluation de nouvelles sources de revenus pour un financement adéquat du transport collectif métropolitain

En novembre 2011, le comité exécutif mandatait la commission du transport pour évaluer de nouvelles sources de revenus pouvant être mises en place afin de pourvoir au financement adéquat du transport en commun métropolitain. Pour réaliser ce mandat, la commission du transport a rencontré divers experts et a procédé à une consultation publique. Sur la base du rapport de la commission déposé au mois d'août 2012, le comité exécutif a demandé aux partis politiques du Québec, en campagne électorale : 1) de majorer de 0,5 cent par année, au cours des 10 prochaines années, la taxe sur l'essence dans le territoire de l'AMT; 2) de procéder à une modulation de la taxe sur les droits d'immatriculation selon le nombre de cylindrées des véhicules et d'y soumettre les véhicules commerciaux; 3) de majorer de l'équivalent de 2 cents par litre d'essence, à l'échelle du Québec, le budget consacré au transport en commun; et 4) d'étudier la tarification routière métropolitaine, la taxation du stationnement, l'éventualité d'une contribution additionnelle du secteur privé, la captation de la valeur foncière et l'harmonisation de la tarification métropolitaine.

Résolution CE12-007

Recommandations concernant l'approbation des plans stratégiques de l'AMT et de la STM

La commission du transport a été mandatée en 2012 pour formuler des recommandations concernant l'approbation des plans stratégiques de l'Agence métropolitaine de transport et de la Société de transport de Montréal. Dans la réalisation de ce mandat, la commission devait évaluer si les plans stratégiques de l'AMT et de la STM soumis pour approbation appuyaient les objectifs, les priorités, les critères et les cibles de la Communauté en matière de planification des transports en commun. Pour ce faire, la commission devrait utiliser une grille d'évaluation élaborée à cette fin. La commission devait également inviter l'AMT et la STM à lui présenter, lors de séances à huis clos, leur plan stratégique respectif. Les deux documents de planification

ont été adoptés, sous réserve de la réception d'informations additionnelles par les deux instances concernées.

Résolution CE13-011

Recommandation d'une séquence d'investissements et un calendrier de réalisation des projets de transport en commun

Ce mandat de la commission de transport consistait à déterminer la séquence de réalisation des projets de transport en commun à partir des planifications des autorités organisatrices de transport et de l'Agence métropolitaine de transport. L'ensemble des projets a été évalué du point de vue de l'achalandage, des avantages, des coûts d'exploitation et des investissements requis. Dans le cadre de son mandat, la commission a consulté, à huis clos, les AOT, l'AMT, l'AQTIM et d'autres organismes de transport ou municipaux. Considérant l'ampleur des investissements requis, la commission a identifié une séquence d'investissements et un calendrier de réalisation des projets de transport en commun sur la base des priorités suivantes : 1) le maintien des actifs; 2) les projets de développement en cours de réalisation; 3) les projets de développement en planification, en fonction de critères d'achalandage, de coûts et d'équité régionale. La séquence d'investissements prioritaires identifiée nécessite des investissements de 14,5 G\$ pour la période 2013-2021 et décale pour 7,5 G\$ de projets sur la période 2022-2031. Le rapport de la commission a été déposé le 22 mai 2013.

Résolution CE13-082

Recommandations concernant l'approbation du Plan stratégique de la STL

La commission du transport devait évaluer si le Plan stratégique 2013-2022 de la Société de transport de Laval, soumis pour approbation par la Communauté, appuyait les objectifs, les priorités et les cibles de la CMM en matière de planification des transports en commun tels que précisés dans le Plan d'aménagement et de développement métropolitain. Une grille d'évaluation était fournie à cet effet. La commission devait tenir des séances de consultations au cours de l'automne 2013. La STL fut invitée à présenter son plan stratégique lors de séances à huis clos. La recommandation de la commission fut à l'effet d'approuver le plan stratégique de la STL.

Résolution CE13-126

Préparation d'un mémoire sur le projet de Politique québécoise de mobilité durable

Au printemps 2013, la commission du transport a été mandatée pour formuler ses recommandations au comité exécutif sur le projet de Politique québécoise de mobilité durable, dans le cadre de la consultation tenue par le ministre des Transports du Québec. Inspiré de deux rapports de la commission de transport portant sur le financement du transport en commun et sur la priorisation des projets de transport collectif ainsi que des positions antérieures de la Communauté, le mémoire de la Communauté demande au gouvernement d'augmenter de 680 M\$ par année les investissements en transport en commun prévus au PQI pour la région métropolitaine de Montréal pour la période 2013-2021. Comme de nouvelles sources de revenus sont nécessaires, il demande aussi d'inclure dans la nouvelle entente Québec-municipalités un chantier sur le financement du transport en commun portant spécifiquement sur ses demandes quant à la majoration du taux de la taxe sur l'essence et l'augmentation des droits d'immatriculation dans le territoire de l'Agence métropolitaine de transport. Le comité exécutif demande en outre que la nouvelle politique de mobilité durable intègre les investissements et le cadre financier et institutionnel déjà proposés.

Résolution CE13-121

Recommandations concernant la pertinence de normes de gestion du réseau artériel métropolitain et d'harmonisation des règles de signalisation et de contrôle de la circulation

Lors de la consultation sur le projet de règlement sur l'identification du réseau artériel métropolitain (RAM), tel qu'énoncé au deuxième alinéa de l'article 158.1 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, les avis reçus ont fait état de préoccupations en ce qui a trait à l'élargissement éventuel de la portée du règlement au-delà de l'identification des voies de circulation composant le RAM. Considérant ces préoccupations, la commission du transport a reçu le mandat d'examiner la pertinence d'élargir la portée du règlement sur l'identification du RAM, incluant l'examen des aspects administratifs, techniques et financiers d'un tel élargissement, puis de formuler des recommandations. Elle pourra en outre, le cas échéant, donner un avis sur un processus et un calendrier en vue d'un élargissement à la portée du règlement. La commission devra transmettre son rapport final au comité exécutif au plus tard à la fin du mois de juin 2015.



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Résolution CE10-089

Production d'un portrait statistique des activités et du territoire agricoles de la Communauté

En 2010, dans le cadre de l'élaboration du Plan métropolitain d'aménagement et de développement et du volet sur la mise en valeur des activités agricoles, le comité exécutif a confié au comité consultatif agricole le mandat d'établir un portrait statistique métropolitain des activités et du territoire agricoles. Le comité consultatif agricole a établi au cours de l'automne, ce portrait en collaboration avec cinq partenaires interpellés par la mise en valeur des activités agricoles, soit l'Union des producteurs agricoles du Québec, l'Union des municipalités du Québec, la Fédération Québécoise des Municipalités, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Le portrait statistique métropolitain des activités et du territoire agricoles, rendu public en février 2011, constitue une étape importante à l'exercice de planification métropolitaine en cours et permettra d'alimenter les réflexions portant sur les enjeux, défis et pistes d'action relatifs à la mise en valeur des activités agricoles.

Résolution CE13-018

Recommandations quant au contenu du programme du 2^e Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles

Devant le succès remporté par le Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles, qui s'est tenu le 20 novembre 2012, le comité exécutif a demandé au comité consultatif agricole de formuler ses recommandations quant au contenu du programme du 2^e Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles prévu pour septembre 2013. Les recommandations du comité devaient contribuer à l'identification de thématiques, d'activités et de conférenciers susceptibles d'alimenter les réflexions des participants quant à la réalisation d'outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole.

Résolution CE13-071

Formulation de commentaires sur le contenu du projet de Politique de souveraineté alimentaire du Québec

Le comité consultatif agricole a reçu le mandat de formuler des commentaires sur le projet de politique de souveraineté alimentaire du Québec présenté par le gouvernement du Québec. Le CCA devait formuler des commentaires quant au contenu du projet de politique de souveraineté alimentaire en considérant les aspects de la production, de la distribution et de la consommation afin de soutenir le développement des activités agricoles sur le territoire métropolitain. Le rapport recommande notamment que la future politique de souveraineté alimentaire appuie la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA) en cours de réalisation sur le territoire métropolitain. Suite aux commentaires du CCA, la Communauté a transmis le 20 mai 2013 un mémoire au gouvernement du Québec.

Résolution CE13-103

Réalisation d'une synthèse des informations et des commentaires formulés lors du 2^e Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles

Suite à la tenue du 2^e Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles, en septembre 2013, le comité consultatif agricole a été mandaté pour réaliser une synthèse des informations et des commentaires qui ont alors été formulés. L'objectif est d'identifier des pistes de réflexion pouvant alimenter les plans de développement de la zone agricole (PDZA) en cours d'élaboration sur le territoire métropolitain de Montréal. Le cas échéant, le comité consultatif agricole pourra également émettre un certain nombre de recommandations quant aux suites à donner à ce deuxième forum. Ces recommandations devront tenir compte des orientations, des objectifs et des critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), des PDZA en cours d'élaboration et du contenu de la Politique de souveraineté alimentaire du Québec.

Résolution CE12-041

Recommandations à l'égard de demandes de modification du Plan métropolitain d'aménagement et de développement concernant le territoire ou les activités agricoles

Lorsqu'une demande de modification du Plan métropolitain d'aménagement et de développement transmise à la Communauté par une municipalité régionale de comté ou une agglomération du territoire concerne le territoire ou les activités agricoles et que toutes les conditions

préalables à l'évaluation de son opportunité prévues au Plan sont respectées, le directeur général transmet la demande au comité accompagnée d'une analyse technique pour en faciliter le traitement. Le comité formule ses recommandations à l'égard de la demande en tenant compte des orientations et des objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, de même qu'en tenant compte plus particulièrement des conditions énoncées au critère 1.6.2 du Plan si la demande concerne une modification du périmètre métropolitain. Le comité doit déposer son rapport au comité exécutif au plus tard 90 jours après avoir été saisi de la demande.



9 LES PRINCIPAUX MÉMOIRES (2010-2013)

La Communauté métropolitaine de Montréal est parfois directement interpellée par les travaux de l'Assemblée nationale, notamment lorsqu'un projet de loi débattu en commission parlementaire concerne l'un ou l'autre de ses champs de compétence.

La liste suivante détaille les mémoires de la Communauté pour la période 2010-2013.

2013

Décembre - Acceptabilité pour le Québec du projet proposé par Enbridge Pipelines inc. sur le renversement vers l'est du flux de l'oléoduc 9B situé entre North Westover et Montréal.

Juillet - Mémoire de la CMM dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec sur la Politique québécoise de mobilité durable.

Juin - Mémoire de la CMM sur la Politique de souveraineté alimentaire du Québec.

Mai - La Banque de développement économique du Québec : un outil de planification économique et de soutien aux entrepreneurs de la Communauté métropolitaine de Montréal - Mémoire présenté dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 36.

2012

Janvier - L'occupation optimale et la vitalité du territoire du Grand Montréal par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement - Mémoire présenté dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi no 34.

2011

Août - Livre vert pour une politique bioalimentaire - Mémoire présenté dans le cadre des consultations du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Février - Mémoire prébudgétaire 2011-2012 : Investir dans la mobilité durable du Grand Montréal.

2010

Décembre - Améliorer le positionnement du Grand Montréal par un plan concerté d'occupation des territoires.

Novembre - Mémoire présenté à la Commission d'enquête du BAPE sur le développement durable des gaz de schiste au Québec.

Octobre - Une communauté et son fleuve - Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur la nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent.

Février - Commentaires de la CMM concernant les trois projets de règlements déposés par le gouvernement en support à son projet de politique et de plan d'action 2010-2015

Février - Mémoire de la CMM concernant le projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action 2010-2015.

Février - Mémoire de la CMM concernant le projet de loi 58, Loi modifiant la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines.

10 LES 82 MUNICIPALITÉS DE LA CMM

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Baie-d'Urfé

Population : 3 878
Mairesse : Maria Tutino

Beaconsfield

Population : 19 547
Maire : George Bourelle

Côte-Saint-Luc

Population : 32 914
Maire : Anthony Housefather

Dollard-Des Ormeaux

Population : 50 114
Maire : Edward Janiszewski

Dorval

Population : 18 849
Maire : Edgar Rouleau

Hampstead

Population : 7 283
Maire : William Steinberg

Kirkland

Population : 21 154
Maire : Michel Gibson

L'Île-Dorval

Population : 6
Mairesse : Gisèle Chapleau

Montréal

Population : 1 698 062
Maire : Denis Coderre

Montréal-Est

Population : 3 765
Maire : Robert Coutu

Montréal-Ouest

Population : 5 166
Maire : Beny Masella

Mont-Royal

Population : 20 073
Maire : Philippe Roy

Pointe-Claire

Population : 31 128
Maire : Morris Trudeau

Sainte-Anne-de-Bellevue

Population : 5 012
Mairesse : Paola L. Hawa

Senneville

Population : 937
Mairesse : Jane Guest

Westmount

Population : 20 111
Maire : Peter F. Trent

LAVAL

Population : 416 215
Maire : Marc Demers

AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Boucherville

Population : 41 104
Maire : Jean Martel

Brossard

Population : 83 410
Maire : Paul Leduc

Longueuil

Population : 237 894
Mairesse : Caroline St-Hilaire

Saint-Bruno-de-Montarville

Population : 26 604
Maire : Martin Murray

Saint-Lambert

Population : 21 840
Maire : Alain Dépatie

COURONNE NORD

Blainville

Population : 55 710
Maire : Richard Perreault

Boisbriand

Population : 27 299
Mairesse : Marlène Cordato

Bois-des-Filion

Population : 9 670
Maire : Paul Larocque

Charlemagne

Population : 5 968
Maire : Normand Grenier

Deux-Montagnes

Population : 17 782
Maire : Denis Martin

L'Assomption

Population : 21 517
Maire : Jean-Claude Gingras

Lorraine

Population : 9 501
Maire : Ramez Ayoub

Mascouche

Population : 45 564
Maire : Guillaume Tremblay

Mirabel

Population : 46 076
Maire : Jean Bouchard

Oka

Population : 5 595
Maire : Richard Lalonde

Pointe-Calumet

Population : 6 508
Maire : Denis Gravel

Repentigny

Population : 84 472
Mairesse : Chantal Deschamps

Rosemère

Population : 14 365
Mairesse : Madeleine Leduc

Sainte-Anne-des-Plaines

Population : 14 990
Maire : Guy Charbonneau

Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Population : 17 172
Mairesse : Sonia Paulus

Sainte-Thérèse

Population : 26 569
Mairesse : Sylvie Surprenant

Saint-Eustache

Population : 45 019
Maire : Pierre Charron

Saint-Joseph-du-Lac

Population : 6 524
Maire : Benoît Proulx

Saint-Sulpice

Population : 3 477
Maire : Michel Champagne

Terrebonne

Population : 110 285
Maire : Jean-Marc Robitaille

COURONNE SUD

Beauharnois

Population : 12 357
Maire : Claude Haineault

Beloeil

Population : 21 682
Mairesse : Diane Lavoie

Calixa-Lavallée

Population : 511
Maire : Daniel Plouffe

Candiac

Population : 20 686
Maire : Normand Dyotte

Carignan

Population : 8 356
Maire : René Fournier

Chambly

Population : 27 766
Maire : Denis Lavoie

Châteauguay

Population : 47 464
Mairesse : Nathalie Simon

Contrecoeur

Population : 6 900
Mairesse : Suzanne Dansereau

Delson

Population : 7 600
Maire : Gilles Meloche

Hudson

Population : 5 254
Maire : Ed Prévost

L'Île-Cadieux

Population : 106
Maire : Paul Herrbach

L'Île-Perrot

Population : 10 780
Maire : Marc Roy

La Prairie

Population : 24 162
Mairesse : Lucie Roussel

Léry

Population : 2 378
Maire : Walter Letham

Les Cèdres

Population : 6 562
Maire : Raymond Larouche

McMasterville

Population : 5 746
Maire : Gilles Plante

Mercier

Population : 12 399
Mairesse : Lise Michaud

Mont-Saint-Hilaire

Population : 18 818
Maire : Yves Corriveau

Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

Population : 10 782
Mairesse : Marie-Claude Nichols

Otterburn Park

Population : 8 470
Mairesse : Danielle Lavoie

Pincourt

Population : 14 793
Maire : Yvan Cardinal

Pointe-des-Cascades

Habitants : 1 421

Maire : Gilles Santerre

Richelieu

Habitants : 5 502

Maire : Jacques Ladouceur

Saint-Amable

Habitants : 11 847

Maire : François Gamache

Saint-Basile-le-Grand

Habitants : 17 065

Maire : Bernard Gagnon

Saint-Constant

Habitants : 26 138

Maire : Jean-Claude Boyer

Sainte-Catherine

Habitants : 17 192

Mairesse : Jocelyne Bates

Sainte-Julie

Habitants : 30 344

Mairesse : Suzanne Roy

Saint-Isidore

Habitants : 2 598

Maire : Sylvain Payant

Saint-Jean-Baptiste

Habitants : 3 254

Mairesse : Marilyn Nadeau

Saint-Lazare

Habitants : 19 817

Maire : Robert Grimaudo

Saint-Mathias-sur-Richelieu

Habitants : 4 692

Mairesse : Jocelyne G. Deswarte

Saint-Mathieu

Habitants : 2 047

Mairesse : Lise Poissant-Charron

Saint-Mathieu-de-Beloeil

Habitants : 2 688

Maire : Michel Aubin

Saint-Philippe

Habitants : 5 920

Mairesse : Lise Martin

Terrasse-Vaudreuil

Habitants : 1 947

Maire : Michel Jr Bourdeau

Varenes

Habitants : 21 288

Maire : Martin Damphousse

Vaudreuil-Dorion

Habitants : 36 226

Maire : Guy Pilon

Vaudreuil-sur-le-Lac

Habitants : 1 373

Maire : Claude Pilon

Verchères

Habitants : 5 830

Maire : Alexandre Bélisle

11

LA CMM EN CHIFFRES

1	COMMUNAUTÉ Depuis le 1 ^{er} janvier 2001	75	LANGUES PARLÉES dont les plus parlées sont le français, majoritairement, et l'anglais
2	AGGLOMÉRATIONS (MONTRÉAL ET LONGUEUIL) ayant des compétences de MRC	19,4 %	DES HABITANTS PARLENT AU MOINS DEUX LANGUES À LA MAISON EN 2006
12	MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ dont deux sont des villes avec compétences de MRC (Laval et Mirabel)	120	COMMUNAUTÉS CULTURELLES
82	MUNICIPALITÉS LOCALES	33,7 %	DES HABITANTS ÂGÉS DE 25 À 64 ANS DÉTIENNENT AU MOINS UN BACCALURÉAT UNIVERSITAIRE EN 2012
1 (sur 82)	VILLE (Montréal) de près de 1,7 million d'habitants en 2014	187 milliards \$CA	DE PIB AUX PRIX DU MARCHÉ, soit 47 300 \$CA par habitant en 2012
2 (sur 82)	VILLES (Longueuil et Laval) qui comptent entre 230 000 et 420 000 habitants en 2014	2,03 millions	D'EMPLOIS EN 2012 soit 50 % des emplois du Québec
36 (sur 82)	MUNICIPALITÉS qui comptent entre 15 000 et 115 000 habitants en 2014	144 000	EMPLOIS DANS LA HAUTE TECHNOLOGIE EN 2011
43 (sur 82)	MUNICIPALITÉS qui comptent moins de 15 000 habitants en 2014	7,9 millions	DE TOURISTES EN 2012
5	RÉGIONS ADMINISTRATIVES dont trois partiellement comprises dans la CMM (Laurentides, Lanaudière, Montérégie)	115 millions	DE CONSOMMATEURS dans un rayon de 1 000 km
7	CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS dont quatre partiellement comprises dans la CMM (Laurentides, Lanaudière et deux dans la Montérégie)	22 %	DE TRAVAILLEURS utilisent le transport en commun pour se rendre au travail en 2011
4 360 km²	DE SUPERFICIE TOTALE dont 522 km ² de surfaces aquatiques et 2 205 km ² de terres agricoles protégées, soit 58 % du territoire terrestre	1	AÉROPORT INTERNATIONAL avec un trafic de 13,8 millions de voyageurs en 2012
3,8 millions	D'HABITANTS EN 2014 soit près de 50 % de la population du Québec	1	PORT avec un trafic de 28,4 millions de tonnes de marchandises en 2012, dont 42 % par conteneurs
998	HABITANTS AU km ² EN 2014	5	UNIVERSITÉS trois francophones et deux anglophones ainsi que sept écoles affiliées et instituts de recherche comptant plus de 180 000 étudiants inscrits à l'automne 2010
1,56 million	DE LOGEMENTS PRIVÉS EN 2011 dont près de la moitié sont en mode locatif	66	CÉGEPS ET COLLÈGES publics et privés
2,3	PERSONNES PAR MÉNAGE EN 2011	201	CENTRES DE RECHERCHE
23,2 %	DE LA POPULATION EN 2011 EST NÉE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA	60	CONSULATS ET DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Transports du Québec, Tourisme Montréal, Aéroports de Montréal, Port de Montréal, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, Conference Board du Canada, Montréal International.

12 L'ÉQUIPE

DIRECTION GÉNÉRALE

Massimo Iezzi
Directeur général

Line Rioux
Adjointe administrative

Nathalie Caron
Secrétaire-réceptionniste

François Desrochers
Conseiller en recherche

Nathalie Couet
Graphiste et animatrice
de communauté Web

Géomatique

Alain Hotte
Chef de projet

Isabelle Gagnon
Analyste en géomatique

Marie-Ève Lévesque
Analyste en informatique

Marc-André Saia
Cartographe

Diane Berthiaume
Technicienne en géomatique

Mélissa De Cristofaro
Webmestre

SECRÉTARIAT

Claude Séguin
Secrétaire de la Communauté

Hélène Laganière
Secrétaire

Guyline Morissette
Conseillère en recherche

Jean Couture
Technicien en documentation

Diane Lapenna
Secrétaire de commissions

FINANCES

Carolle Belley
Trésorière

Sophie Pomerleau
Secrétaire

Pierre Cardinal
Comptable

Marie-Claude Choquette
Agente d'administration

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Michel Rochefort
Coordonnateur

Anne Fournier
Secrétaire

Sylvie Houle
Conseillère en recherche

Suzy Peate
Conseillère en recherche

Vincent Robillard
Conseiller en recherche

Paule Favreau-Lessard
Analyste en aménagement

Manuel Poulin
Analyste-rédacteur

Kaissy Charbonneau
Analyste-rédactrice

Benjamin Gillis
Analyste-rédacteur

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Yves Charette
Coordonnateur

Catherine Lavoie
Conseillère en recherche

Daniel Mathieu
Conseiller en recherche

Maxime Trottier
Conseiller en recherche

ENVIRONNEMENT

Michel Allaire
Coordonnateur

Diane Lemieux
Secrétaire

Geneviève Bédard
Conseillère en recherche

Simon Lafrance
Conseiller en recherche

Stéphane Pilon
Conseiller en recherche

Céline Fomproix-Remili
Conseillère en recherche

Alain Rousseau
Conseiller en recherche

Marie-Claude Forget
Analyste en environnement

POLITIQUES ET INTERVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Stéphane Pineault
Coordonnateur

Nicole Baribeau
Secrétaire

Nathalie Chicoine
Conseillère en recherche

Isabelle Gauthier
Conseillère en recherche

Philippe Rivet
Conseiller en recherche

Suzanne Asselin
Analyste-rédactrice

Rafaël Hortua
Analyste-rédacteur

TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Yves Phaneuf
Coordonnateur

Brigitte Cloutier
Secrétaire

Jean-Michel Boisvert
Conseiller en recherche

Louis Morin
Conseiller en recherche

Julie Venne
Conseillère en recherche

Sara Varvarigos
Analyste-rédactrice

13 LE CALENDRIER DES INSTANCES 2014

COMITÉ EXÉCUTIF

- Jeudi 23 janvier
- Jeudi 13 février
- Jeudi 20 mars
- Jeudi 10 avril
- Jeudi 8 mai
- Jeudi 29 mai
- Jeudi 18 septembre
- Jeudi 9 octobre
- Jeudi 30 octobre
- Jeudi 27 novembre

CONSEIL

- Jeudi 23 janvier
- Jeudi 27 février
- Jeudi 24 avril
- Jeudi 12 juin
- Jeudi 2 octobre
- Jeudi 13 novembre (budget et séance régulière)
- Jeudi 11 décembre





**Communauté métropolitaine
de Montréal**

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

T 514 350-2550 | F 514 350-2599
www.cmm.qc.ca | info@cmm.qc.ca